

Monsieur le Président,

Le gouvernement a décidé d'en finir avec la DGFIP.

Avec un tel objectif, la stratégie consistant à économiser, sans chercher à appréhender les missions ni à connaître les fonctionnaires qui les exercent, n'est pas sans rappeler un passé récent et douloureux aux personnels des Hauts-de-Seine : quand on veut liquider, on raconte n'importe quoi pourvu qu'on raconte quelque chose. C'est ainsi que des chiffres irréels et venimeux sortent de la bouche du ministre Darmanin quand il se vante de pouvoir supprimer 15 000 emplois dans les trésoreries sur le secteur dépense plus 8000 emplois dans les SIP avec l'arrivée du PAS. Sur quoi se base-t-il ? Sans aucun doute, sur l'objectif qui lui est assigné et en aucun cas sur la réalité de nos services.

Après le Contrôle Hiérarchisé de la Dépense et le Contrôle Allégé en Partenariat, les agences comptables et les effectifs en berne, la loi ESSOC (assortie de son "droit à l'erreur" et de son site [oups.gouv.fr](https://www.oups.gouv.fr)) vont achever de transformer la DGFIP en passoire où le contrôle, si possible exercé par un robot, deviendra l'exception. Nul doute que nos redevables le constateront bien vite, précédant lentement mais sûrement notre procès collectif en inutilité. Fin du numéraire en 2020, administration "full" numérique en 2022, travail distant industrialisé sur des plateformes ou travail itinérant en « car des services publics », voilà l'avenir détestable qui nous est promis.

Les personnels de la DDFIP des Hauts-de-Seine l'ont bien compris, puisque 19,87% d'entre eux ont de nouveau cessé le travail le 14 mars.

Le 19 mars, à nouveau, de nombreux collègues se sont mobilisés, pour s'opposer au projet de loi de transformation de la fonction publique : En organisant la précarité, en privatisant ou en externalisant nos missions, en retirant les compétences de mobilité et d'avancement des CAP, en supprimant les CHSCT, le gouvernement veut casser le Statut par ordonnances et détruire les organisations syndicales en les intégrant à l'appareil d'État. Beaucoup de poudre aux yeux, mais aucun moyen pour exercer efficacement nos missions, missions qui pour certaines partiront dans le privé.

Aujourd'hui, les personnels de la DDFIP 92 s'inquiète : quelle "géographie revisitée" attend notre département ?

Ce manque de transparence, cette absence de clarté ne peut avoir que pour effet de maintenir un climat anxieux pour les agents qui continuent à se poser une multitude de questions.

Il serait donc enfin temps que vous présentiez votre projet de géographie revisitée, ceci afin de tenir un discours de vérité aux agents. C'est le minimum de respect qu'ils sont en droit d'attendre. D'autres directions l'ont déjà fait, alors pourquoi les agents des Hauts-de-Seine devraient patienter plus que leurs collègues de Haute-Vienne, de Vendée ou de la Creuse et la liste s'allonge.

Le directeur général devrait annoncer aujourd'hui aux organisations syndicales nationales la liste des collectivités qui ont fait acte de candidature pour accueillir une agence comptable, conformément à l'article 243 de la loi de finances pour 2019. Deux de ces collectivités relèvent du champ de la DDFIP 92 : la commune de Rueil-Malmaison et de la commune de Levallois-Perret.

Notre administration est la garante de l'équité devant l'impôt. Elle assure le renseignement à l'usager, évite, via la séparation ordonnateur/comptable, les malversations financières dans les collectivités territoriales. La mise en place des agences comptables met en cause ce principe fondamental. Pour les agents, elle introduit une trahison que notre administration ne leur avait jusque-là jamais imposée : la mutation contrainte.

FORCE OUVRIERE, organisation libre, indépendante et déterminée, ne s'y résoudra jamais.